

LOCALES

# Une ex-villa de dealer devient un refuge pour les femmes

🕒 1 min • Eva Janus



La villa est composée de cinq chambres, deux salles de bains et d'une grande pièce à vivre. PHOTO AVAD

Une vingtaine de femmes ont pu être accompagnées et hébergées dans l'ancienne villa d'un trafiquant, située dans le 15e, grâce à un dispositif d'affectation sociale de

## **biens immobiliers confisqués. Le parquet de Marseille en faisait le bilan ce jeudi.**

Confisquée à un trafiquant de cocaïne en 2021, une villa dans les hauteurs du 15<sup>e</sup> arrondissement est devenue un lieu refuge pour des femmes victimes d'infraction pénale. Ce jeudi, le parquet de Marseille faisait le bilan des trois premières années de l'affectation sociale de ce bien confisqué.

L'histoire commence en 2023, lorsque l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC), propose à Marie Guillaume, directrice de l'association d'Aide aux victimes d'actes de délinquance (AVAD) de profiter d'une villa pour leur association, pour la somme symbolique de 1 euro par an. L'association s'associe donc avec la Caravelle, association qui gère de nombreux lieux d'hébergement, afin de mettre en place le projet Rebond.

L'ambition est de faire de cette villa un lieu refuge pour des femmes victimes d'infractions pénales. Avec cinq chambres, deux salles de bains et une grande cuisine, cette maison accueille depuis septembre 2023 des femmes et leurs enfants où elles vivent en colocation le temps de se reconstruire. Accueillies en moyenne quatre mois, elles bénéficient d'un accompagnement pour leurs démarches juridiques et d'un soutien psychologique et social.

Un accompagnement global qui a aidé Mme K. à retrouver ses enfants. Arrivée en 2023 au Rebond après que son ex-mari a enlevé ses deux enfants en Pologne, elle y a trouvé « une famille et du réconfort ». Après une année difficile, avec des allers-retours entre ce lieu refuge et des hébergements sécurisés après des menaces de son ancien compagnon, la jeune femme a pu retrouver ses deux enfants et un logement.

## **Dispositif expérimental**

Un accompagnement multiple qui a été rendu possible par l'absence de loyer. « 95% de notre financement va dans notre personnel, et donc dans notre accompagnement », explique Christophe Magnan, directeur général de l'association de la Caravelle.

Inspiré par les dispositifs italiens anti-mafia, ce type de cession a été rendu possible par une loi-cadre de 2021. Gérés par l'AGRASC, les baux signés entre l'agence et les associations peuvent être gracieux ou onéreux, mais à des tarifs intéressants, pour une durée moyenne de trois ans renouvelables.

Un dispositif national qui reste encore expérimental avec seulement 10 biens confisqués affectés socialement sur toute la France, et un seul en région Paca. Bien qu'à Toulon, un autre bien doit bientôt être affecté. Une voie que le procureur de Marseille, Nicolas Bessone souhaiterait élargir pour « rétablir la confiance entre la justice et la population ».

Eva Janus